

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération affichée

Le 05 OCT. 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents et Excusé(es) : 01

Procuration(s) : 03

N° d'ordre : 102/2026

Domaine d'intervention : 7.5/ Subventions

L'an deux mil vingt-six et le jeudi vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix-huit septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 18 septembre 2026.

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ; - Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉRÉMIE Marie-Louise ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : *M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint (procuration donnée à Mr MARCEL Didier, conseiller municipal) - M. FARIAL Harold, conseiller municipal (procuration donnée à Mme. JÉRÉMIE Marie-Louise, conseillère municipale) ; Mme OUSSSELIN Johanna, conseillère municipale (procuration donnée à Mme PELLERIN Alicia, conseillère municipale).

*M. ISSA Jean-François 3^{ème} Maire-Adjoint a quitté la séance à 18h50.

ABSENT : M. PERAIN Franck - Conseiller Municipal.

Les 25 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À TITRE
EXCEPTIONNEL AU RACING-CLUB**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire informe l'assemblée, que lors d'une audience accordée aux membres de la direction du RACING-CLUB, son attention a été appelée sur les dépenses que le Club se voit contraint de supporter pour la location d'un terrain d'entraînement à Gourbeyre et ce, en raison des travaux de rénovation du stade Félix ÉBOUÉ, lieu exclusif de leur préparation pour l'ensemble de leurs différentes disciplines et catégories.

Le coût de la location est estimé à environ **50 euros par séance**, soit près de **250 euros par semaine**. Cette contrainte financière pèse lourdement sur la situation du RACING-CLUB, ce d'autant que les travaux du stade Félix ÉBOUÉ immobilisent le terrain.

Monsieur le Maire rappelle que le RACING-CLUB, club mythique de la Ville de Basse-Terre avec plus de 100 ans d'existence, continue d'avoir d'excellents résultats. Il évolue actuellement en Ligue Régionale 1 de la Guadeloupe pour la discipline football.

Aussi, soucieuse d'accompagner le RACING-CLUB il est proposé de voter une subvention à titre exceptionnel d'un montant unique de 4350,00 euros.

Le maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de soutien au Racing-Club.

DISPOSITIF DÉCISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable émis par la commission municipale des finances lors de sa réunion du 14 septembre 2026,

CONSIDÉRANT la demande de soutien formulée par le Racing-Club,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité d'assurer un accompagnement au Racing-Club durant les travaux du Stade Félix ÉBOUÉ,

CONSIDÉRANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER une subvention à titre exceptionnel au Racing-Club d'un montant unique de 4350,00 euros,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget,

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de 02 OCT. 2026

La transmission en Préfecture le

Fait à Basse-Terre, le 03 SEP. 2026

L'affichage et/ou la publication le

05 OCT. 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH
GUADELOUPE

Le Maire
André ATALLAH
GUADELOUPE